

Assurance capital en cas de décès

Vous planifiez minutieusement votre avenir, mais vous n'êtes pas à l'abri de l'imprévisible. En cas de pépins d'ordre financier, l'assurance décès vous couvre à moindres frais.

Vos avantages

■ Protection individuelle pour vos proches

Vous vous protégez vous-même ainsi que vos proches contre les difficultés financières susceptibles de survenir en cas de décès. Les intérêts hypothécaires, les frais d'amortissement et les loyers continuent à être payés.

■ Avantages fiscaux

Les produits d'assurance-vie bénéficient d'avantages fiscaux.

■ Flexibilité

L'assurance décès s'adapte à vos besoins personnels: somme d'assurance constante ou décroissante, assurance d'une ou de deux personnes par le même contrat, c'est vous qui décidez.

■ Privilège en cas de succession ou faillite

Vous bénéficiez de privilèges légaux visant à la protection du patrimoine en cas de faillite ou de succession.

Fonctionnement de l'assurance capital en cas de décès

Assurance décès

En choisissant une couverture appropriée, vous évitez des difficultés financières aux survivants de votre famille. En cas de décès, le capital convenu est versé aux bénéficiaires.

Libération du paiement des primes

En cas d'incapacité de gain, l'assurance règle à votre place les primes dues grâce à l'inclusion de la libération du paiement des primes. Vous déterminez vous-même le délai d'attente.

Calcul des primes

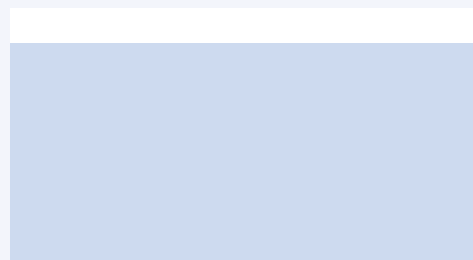
Les calculs varient en fonction de l'âge, du sexe et des bases de calcul techniques. Demandez une offre sur mesure.

Informations produit en bref

L'assurance capital en cas de décès existe en deux variantes: avec capital en cas de décès constant sur la durée de l'assurance ou avec capital en cas de décès dégressif. Ces variantes se laissent aussi combiner entre elles.

Constant

↑ CHF



Durée d'assurance →

■ Capital en cas de décès

Dégressif

↑ CHF



Durée d'assurance →

■ Capital en cas de décès

Financement

- Primes périodiques

Forme de prévoyance

- Prévoyance libre (3b)
- Prévoyance liée (3a)

Personnes assurées

- 1 ou 2 personnes

Prestations

- En cas de décès: somme d'assurance garantie
- En cas de vie: pas de prestation
- En cas d'incapacité de gain: libération du paiement des primes

Bon à savoir

En alliant notre expérience globale dans le domaine de la gestion bancaire au savoir-faire en matière d'assurance d'Helvetia, nous sommes à même de vous proposer des prestations d'assurance

attrayantes et adaptées à vos besoins. C'est la garantie que vous offre Helvetia, une compagnie d'assurance solide, à la réputation bien établie.

Renseignements/informations supplémentaires

Votre conseiller est à disposition pour élaborer avec vous une offre adaptée à vos besoins. N'hésitez pas à prendre contact avec lui.

www.raiffeisen.ch/assurances